

# COLORIS SUR LA BAIE – 3<sup>E</sup> ÉDITION – 2008

## CRITÈRES APPLICABLES PENDANT L'EXPOSITION

Chaque artiste peut louer et occuper qu'un seul kiosque au cours de l'exposition. Un kiosque ne peut être occupé que par un seul artiste. Les artistes sont entièrement responsables de leurs œuvres du début à la fin de l'exposition.

Les tableaux doivent tous être encadrés à l'exception de certaines œuvres modernes qui ne nécessitent pas d'encadrement, telles toiles style galerie

Les médiums de peinture suivants sont acceptés : huile, acrylique, pastels, techniques mixtes, fusain, aquarelle. Les photographies artistiques sont également admises.

Les artistes ne doivent présenter que des œuvres originales, sur un sujet approprié à tous les âges. La reproduction d'œuvres en tout ou en partie, les copies de photos calendriers, revues, etc. ne sont admises. Les artistes peuvent cependant vendre des cartes représentant leurs œuvres (grandeur maximale 5'' x 7'').

Les artistes qui désirent peindre sur place, doivent utiliser les chevalets valise, dits de « campagne » (portables), ainsi qu'une toile protectrice pour le plancher. Ils ne peuvent utiliser aucun matériel encombrant qui empiéterait sur l'espace réservée aux visiteurs et à leurs voisins.

Les artistes ne peuvent accrocher que les tableaux qui auront été inscrits au préalable.

## INSTALLATION PHYSIQUE

Les artistes doivent

- fournir leurs propres crochets en métal en forme de S pour accrocher leurs œuvres et les sécuriser sur les grillages au moyen d'attaches de plastique
- accrocher leurs oeuvres de façon attrayante sur les grillages qui sont déjà installés et n'utiliser que la surface réservée; il est strictement interdit d'accrocher quoi que ce soit ailleurs que sur les grillages à l'intérieur de l'espace réservé
- harmoniser le décor du kiosque sans empiéter sur l'espace des voisins. Aucun dépassement à l'extérieur du kiosque ne sera toléré. ***Cette directive sera appliquée avec rigueur***
- laisser un minimum de trois pouces entre chaque oeuvre
- limiter leur publicité à un album photos, leur cartes d'affaires et leur livre d'invités; les artistes peuvent également installer, ***à l'intérieur*** de leur kiosque, une petite table (maximum 14 x 20)
- fournir ruban adhésif réutilisable, crochets, attaches plastiques et outils nécessaires à l'accrochage.
- apporter leur dispositif d'éclairage et l'équipement nécessaire à son installation, par exemple un cordon prolongateur, un bloc d'alimentation à prises multiples, du ruban adhésif en toile, ampoules, etc.
- assurer une présence en tout temps à leur kiosque en prenant les mesures nécessaires pour se faire remplacer à l'heure des pauses et repas. Des bénévoles seront sur place pour assurer ce service
- assurer la propreté dans l'allée en face de leur kiosque; à la clôture de l'exposition ramasser les ordures dues à leur participation, tels papiers, emballage, etc.
- entreposer leurs effets personnels et œuvres de remplacement dans une salle mise à leur disposition

## VENTES

Les artistes sont responsables de la vente de leurs oeuvres. Le service de cartes de crédit est offert; aucun frais administratif n'est perçu par Coloris sur la Baie, mais l'artiste doit assumer la commission perçue par les compagnies de crédit.

Le prix de vente de chaque œuvre doit être enregistré au préalable auprès de Coloris sur la Baie. Pour chaque vente, l'artiste s'engage à remettre à Coloris sur la Baie, 20% du prix enregistré. Les commissions doivent être réglées sur place.

Les oeuvres vendues doivent être apportées par l'artiste au bureau d'accueil, pour fins de contrôle des ventes et commissions et pour emballage.

Toute oeuvre vendue peut (doit) être remplacée par une autre œuvre déjà enregistrée.

## SÉCURITÉ

Coloris sur la Baie, ses membres, la Résidence Jardins Belle Rive ainsi que ses employé(e)s et résident(e)s ne sont en aucun cas tenu(e)s responsables de dommages encourus aux œuvres et effets personnels des artistes en cas de feu, vol et/ou vandalisme. Coloris sur la Baie s'engage cependant à engager un gardien en dehors des heures d'exposition.

Tous les membres du comité de Coloris sur la Baie sont identifiés par un porte-nom. Ils peuvent répondre aux questions des artistes et les aider.